

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n°16/2024</b> Service Aménagement de l'espace S/c du service mutualisé de la commande publique

**DECISION DU PRESIDENT  
ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE DE BESOIN EN FONCIER  
ECONOMIQUE**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation relative au marché d'étude de besoin en foncier économique lancée le 12 mars 2024 en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2024.

## DECIDE :

### **Objet**

D'attribuer le marché d'étude de besoin en foncier économique à l'entreprise suivante : **SARL PRAXIDEV**, sise 8 avenue des Thébaudières à (44800).

### **Durée**

Les prestations démarrent à compter de la date de notification du marché. L'étude devra impérativement être terminée le 24/10/2024.

### **Prix**

Le montant des honoraires s'élève à : 21 975,00 euros H.T.

Les prestations sont décomposées en 5 étapes, comme suit :

Etapes	Dates prévisionnelles
Démarrage des prestations (notification)	<b>24 avril 2024</b>
Réunion de lancement	<b>26 avril 2024</b> (de préférence le matin)
Fin Étape 1 – Etat des Lieux, Diagnostics et Enjeux	- <b>Fin juin 2024</b> : comité technique (préparation du 1 <sup>er</sup> comité de pilotage) - <b>Vendredi 5 juillet</b> de 9h à 12h : 1 <sup>er</sup> comité de pilotage.
Fin Étape 2 – Proposition d'orientations stratégiques	<b>Début septembre 2024</b> : comité technique (préparation du 2 <sup>ème</sup> comité de pilotage) <b>Mardi 17 septembre</b> 14h30 à 17h30 : 2 <sup>ème</sup> comité de pilotage.
Étape 3 - Rendu de la feuille de route « Stratégie Foncière et Immobilière »	<b>30 septembre 2024</b>
Étape 4 – Présentation de l'étude en Bureau Communautaire	<b>15 octobre 2024 matin</b>
Étape 5 – Présentation de l'étude en Commission développement économique	<b>24 octobre 2024 18h</b>

En cas de nécessité, la collectivité pourra demander au titulaire la tenue de réunion complémentaire. Il sera alors fait application des prix unitaires fixés au document unique du marché.

### **Article 4 : Modalités de paiement**

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 12 avril 2024

Le Président,  
  
ESTUAIRE  
et  
SILLON  
Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

18 AVR 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

18 AVR 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU